

LA LETTRE

DU SYNDICAT CFDT-MAE



Septembre 2007 - N°172



Rémunérations

Face à la vie chère, des salaires toujours insuffisants

P.2

Dialogue social

Permanences et astreintes dans les postes à l'étranger : une occasion ratée pour le dialogue social

P.3

Concours

On devrait entendre à nouveau parler de la réforme...

P.3

Affaires immobilières

le MAEE s'engage dans une restructuration de son patrimoine immobilier

P. 4

Stress au travail

Après l'appel à témoignages lancé par la CFDT où en est-on ?

P. 5

Edito

Par Thierry Duboc
Secrétaire général

De l'audace, encore de l'audace ..

Le Dr Kouchner a posé un diagnostic lucide sur l'état du ministère lors du comité technique paritaire ministériel de juin dernier : « conditions de travail détériorées, réduction constante des moyens, affaiblissement du rôle et de l'image du Département, manque de perspectives dans les déroulements de carrière, craintes au sujet du nouveau ministère de l'immigration. ». Et c'est avec raison qu'il a prôné, pour répondre « aux inquiétudes et aux attentes très fortes » des agents, « un dialogue social serein, constructif et inventif » et « de l'audace pour réformer ».

Sur la nécessité du dialogue social, on est d'accord ! La CFDT salue les efforts accomplis par l'administration pour relancer des chantiers qui traînaient depuis des années : la négociation du 3ème accord cadre sur le dialogue social dans les postes est bien engagée, la concertation a fonctionné correctement pour les primes à l'administration centrale, dont les montants ont été substantiellement relevés, la refonte des grilles d'indemnités de résidence et l'élaboration de tableaux de vocations pour la catégorie C et pour la filière des communications sont en bonne voie.

Mais le dialogue social n'est pas encore parfaitement harmonieux et l'on déplore plusieurs couacs :

- l'administration, qui avait pris l'initiative de négocier avec les syndicats les modalités de rémunération ou de récupération des permanences et des astreintes dans les postes à l'étranger, a repris ses billes. Elle préfère prendre le risque d'être condamnée par le Conseil d'Etat, que nous avons saisi, plutôt que de conclure un accord. Nous regrettons cette attitude, considérant que la négociation est toujours préférable au contentieux ;

- la réforme des concours, mal ficelée et élaborée sans concertation, s'est soldée par un arrêt du conseil d'Etat, saisi au fond et en référé par la CFDT, qui fera date. Nous espérons que la DRH aura tiré les leçons de cet épisode douloureux et que la nouvelle mouture de cette réforme indispensable fera l'objet, cette fois-ci, d'une concertation digne de ce nom.

On aimerait aussi que les responsables du MAE fassent preuve plus souvent des qualités d'inventivité et d'audace recommandées par le ministre :

- le projet ambitieux de site unique à Paris, qu'avait lancé Michel Barnier, a été enterré par son successeur. On nous promet aujourd'hui des déménagements en tous sens pour les prochaines années entre le quai d'Orsay, Gutenberg, Issy-les-Moulineaux et La Courneuve. On cherche en vain la cohérence d'ensemble. La seule innovation consistera-t-elle à installer les agents dans des bureaux partagés ?

- faisant suite à une revendication de la CFDT, le Secrétaire général a confié à Eugène Berg une mission sur l'opportunité de procéder à de nouvelles délocalisations de services parisiens vers Nantes. Nous avons fait des propositions, Monsieur Berg également, il est temps maintenant de faire preuve d'audace !

- l'idée d'une forfaitisation des voyages de congés pour les agents expatriés avait été lancée dès 2003 par un collègue *inventif* sur un forum mis en place sur Diplonet à l'initiative du ministre Villepin. Depuis, on tourne en rond alors que cette proposition fait l'objet d'un très large consensus.

Alors oui, le Dr Kouchner fait bien de prescrire un régime fait d'inventivité et d'audace pour réformer le MAE. La CFDT, quant à elle, est plus disposée que jamais à relayer, par ses propositions, les attentes et la créativité des agents.

Rémunérations

Face à la vie chère, des salaires toujours insuffisants

La CFDT-MAE n'a pas attendu le nouveau gouvernement pour faire de l'amélioration du pouvoir d'achat une de ses priorités. En effet, depuis plusieurs années, nous nous battons pour la revalorisation des bas salaires, en concentrant nos efforts sur les agents de catégorie C, qui comptent parmi les plus défavorisés.

Dans cette perspective, nous avons salué la réforme des primes opérée en 2006 et 2007, qui a permis à plusieurs de nos revendications de voir le jour : augmentation sensible du niveau des primes pour les agents de catégorie C, mensualisation et meilleure répartition de celles-ci sur l'année, réduction de leur seuil de déclenchement pour les agents de catégorie A et B, effort de transparence... Le dispositif a été complété par une innovation, consistant à coupler l'attribution d'une « prime de rendement exceptionnelle » et l'évaluation annuelle. Nous déplorons que l'exercice, qui visait à donner une « visibilité » à ces primes ait manqué sa cible : la plupart des agents n'ont pas été informés par leur supérieur hiérarchique du montant de cette prime, qui est passée le plus souvent complètement inaperçue.

La CFDT-MAE considère donc que l'administration peut mieux faire en matière de transparence. Et comme nous l'avons indiqué solennellement au ministre lors du comité technique paritaire ministériel (CTPM) de juin dernier, la priorité doit être donnée aux rémunérations des agents de catégorie C. En effet, avec un revenu de 1.500 euros en début de carrière et un loyer de 800 euros, on ne peut pas vivre décemment en région parisienne. De même, il n'est pas normal que les agents de catégorie C en poste à l'étranger perçoivent les mêmes indemnités de résidence, qu'ils soient débutants ou qu'ils aient plusieurs années d'expérience, et quelles que soient les fonctions exercées.

Bernard Kouchner s'est engagé à « veiller prioritairement à ce que la qualité du travail des agents et leur passion pour nos métiers soient reconnues à leur juste valeur ».

Dans ce cadre, la CFDT-MAE propose des avancées concrètes pour améliorer le régime indemnitaire des agents de catégorie C :

- ▶ à l'administration centrale, par un recours accru à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour les corps de catégorie C afin de contourner l'obstacle du « plafond » des primes ;

- ▶ à l'étranger, par la refonte des grilles d'indemnité de résidence et l'élaboration d'un tableau des vocations pour les agents de catégorie C et ceux de la filière des communications (ASIC, SESIC et agents ressources) afin de mieux prendre en compte les fonctions exercées et les conditions de leur exercice.

La concertation syndicale pour préparer ces réformes annoncées depuis plusieurs années débutera au mois de novembre. La CFDT a demandé que l'on en profite pour discuter également de l'indemnité forfaitaire de voyage de congé (IFVC) et de la suppression des abattements en cas de congés de maladie ou d'accident du travail à l'étranger.

Le ministre s'est montré plutôt ouvert à nos propositions, indiquant par exemple que « la NBI était un moyen de donner davantage pour un même grade et que les indemnités de résidence devaient être mieux modulées ».

Par conséquent, nous ne manquerons pas de rappeler au bon souvenir du Dr Kouchner ses promesses faites lors du dernier CTPM visant à « améliorer les rémunérations à la centrale et à ouvrir le vaste chantier de la refonte des indemnités de résidence pour mieux tenir compte des fonctions réelles de chacun ». Il lui sera d'autant plus difficile de faire l'impasse sur la « revalorisation du potentiel humain de notre administration » que celle-ci figure dans sa lettre de mission.



Permanences et astreintes dans les postes à l'étranger :

Une occasion ratée pour le dialogue social

A la CFDT, nous avons toujours estimé que les permanences, les astreintes et les heures supplémentaires effectuées par les agents en poste à l'étranger devaient donner lieu à rémunération ou à compensation. A plusieurs reprises nous nous sommes déclarés prêts à négocier. Mais à force de le dire et de le répéter, nous nous sommes lassés : nous avons donc adressé en avril 2006 un recours gracieux au ministre pour lui rappeler que, six ans après la mise en place de l'ARTT dans la fonction publique, il n'avait toujours pas pris de décret pour régler la rémunération ou la récupération des astreintes dans les postes...

A notre grande surprise nous reçûmes alors une réponse alambiquée du DRH de l'époque qui rejetait notre recours gracieux... tout en laissant entrevoir une possibilité de concertation. Et quelques semaines plus tard l'administration DRH ouvrait effectivement une négociation – fait rarissime au MAE ! – sur la question des permanences et astreintes. Tous les ingrédients d'un dialogue social « confiant et constructif » étaient enfin réunis : l'administration arrivait avec des propositions (un système de franchise horaire assez astucieux) et les syndicats avec les leurs. La CFDT proposait par exemple des récupérations modulées, plus importantes pour les permanences que pour les astreintes, la possibilité pour les agents de créditer leur compte épargne-temps, l'exonération des permanences et astreintes pour les agents de catégorie C, etc. Nous nous sommes même engagés à nous désister de nos recours contentieux devant le Conseil d'Etat au cas où nous parviendrions à un accord.

Plusieurs réunions sont donc organisées, le 20 octobre et le 12 novembre 2006 puis le 31 janvier 2007, les syndicats « planchent » activement, les points de vue se rapprochent, si bien que l'on est tout près d'un accord en février 2007)

Et puis ensuite plus rien ! Plus de son et plus d'image du côté de la DRH jusqu'au comité technique paritaire ministériel de juin 2007. Une courte note dans le dossier de ce CTPM règle en trois paragraphes le sort de cette négociation qui était pourtant prometteuse. L'administration y explique que, comme la CFDT a saisi le juge administratif, « *le résultat de ce contentieux devrait permettre de clarifier le cadre juridique et faciliter ainsi l'évaluation des propositions en présence* ». En d'autres termes la DRH préfère attendre de longs mois le résultat d'une procédure contentieuse. Elle préfère se défendre sur le terrain du contentieux plutôt que d'aboutir à un accord gagnant-gagnant avec les syndicats.

Pendant ce temps-là, le décret - que le Département doit prendre obligatoirement - attendra des jours meilleurs et les agents continueront d'effectuer des heures supplémentaires, des permanences et des astreintes non payées, au bon vouloir de leur chef de poste...

Décidément la culture du dialogue social et de la négociation a encore de sacrés progrès à faire au ministère des affaires étrangères et européennes !

Concours :

On devrait entendre à nouveau parler de la réforme des concours...

« La réflexion précède l'action », « Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation ». Mal en a pris à l'administration d'ignorer ces sages préceptes.

La lecture du J.O. du 21 février 2007 nous apprenait que les épreuves des concours de conseiller des affaires étrangères (Orient), de secrétaire des affaires étrangères (cadre général), de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'Orient) et de secrétaire de chancellerie avaient été substantiellement modifiées par quatre arrêtés signés le 12 février, soit moins de deux semaines après une réunion dite de « concertation », qu'il eût été plus exact de qualifier de réunion de « constatation » d'une réforme bouclée.

En effet, le 31 janvier 2007, les organisations syndicales conviées, pensaient-elles naïvement, pour présenter leurs observations sur des textes dont elles avaient eu connaissance moins d'une semaine auparavant, se sont entendu dire, de façon surprenante, que ces observations ne pouvaient plus être prises en compte.

La réforme devait entrer en vigueur dès l'automne 2007, au grand dam des candidats qui, quelquefois depuis plusieurs années, « planchaient » sur les épreuves telles qu'elles étaient décrites dans les brochures revêtues de la mention « édition 2007 ». Précisons qu'en février 2007, lesdites brochures étaient encore distribuées d'une main par l'administration, alors que de l'autre cette dernière mettait la réforme sous presse.

Cette réforme impliquait notamment, sur le plan linguistique :

➔ pour tous les concours concernés : une réduction drastique du nombre des langues pouvant être choisies, tant à titre obligatoire qu'à titre facultatif ;

- ➔ pour le concours de secrétaire de chancellerie : une obligation de composer en anglais là où une autre langue pouvait être choisie ;
- ➔ pour le concours de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) : un choix, pour l'épreuve de seconde langue obligatoire, ne pouvant plus porter que sur l'espagnol, l'italien ou le portugais ;
- ➔ pour les concours de conseiller des affaires étrangères et de secrétaire des affaires étrangères (Orient) : une diminution, pour l'épreuve de seconde langue obligatoire, du nombre de langues pouvant être choisies. En outre, le turc n'était plus une langue rattachée à la section « Europe centrale et orientale » mais était désormais transféré à la section « Méditerranée, Maghreb et Afrique » tandis que le néerlandais faisait une entrée remarquée parmi les langues rattachées à la section « Europe centrale et orientale ». L'administration aurait hésité, a-t-on appris, entre le néerlandais et le suédois.

En outre, ce passage d'une section à une autre avait pour conséquence une modification de l'épreuve de civilisation, qui, on le sait, est affectée d'un très fort coefficient. Dans certains cas, la zone géographique sur laquelle devait porter cette épreuve était modifiée du tout au tout. Ainsi, un candidat turcophone, qui devait, avant la réforme, être spécialiste de la civilisation de l'Europe centrale et orientale, notamment germanophone et russophone, et pouvait à ce titre, être interrogé sur l'ancienne Yougoslavie, était supposé, en huit mois, devenir connaisseur du Sahel.

Certes, il est loisible à l'administration de faire des réformes et ce faisant de rattacher une langue à une zone différente de celle qui prévalait auparavant. Elle a ainsi le droit, par exemple, d'arrêter que les Pays-Bas se trouvent dans une zone dite « Europe centrale et orientale » et donc que le néerlandais doit figurer parmi les langues à épreuve obligatoire. Mais elle n'est pas pour autant dispensée de laisser aux esprits le temps de se faire à cette idée novatrice.

S'il n'était pas dans les pouvoirs de la CFDT-MAE de contraindre l'administration au dialogue social, elle pouvait en revanche agir au contentieux. Il y avait là en effet **méconnaissance par l'administration du principe de sécurité juridique**, qui suppose que l'administration édicte les mesures transitoires qu'implique une réglementation nouvelle lorsque l'application immédiate de celle-ci entraîne, au regard de l'objet et des effets de ses dispositions, une atteinte excessive aux intérêts publics ou privés en cause. En clair, cela signifie qu'en l'occurrence l'administration aurait dû laisser aux candidats le temps nécessaire pour que ces derniers s'adaptent à la réforme.

La CFDT-MAE a saisi le Conseil d'Etat le 18 avril 2007. Cela a abouti à l'annulation, dès le 25 juin 2007, c'est-à-dire en deux mois environ, ce qui est un temps record, des arrêtés par lesquels l'administration entendait réformer sans délai les concours. Le Conseil d'Etat a en effet donné raison à la CFDT-MAE : il a

jugé « qu'en ne prévoyant pas le report, d'une année à tout le moins, de l'entrée en vigueur de ces arrêtés, afin de permettre aux candidats de disposer d'un délai raisonnable pour s'y adapter, le ministre des affaires étrangères a méconnu le principe de sécurité juridique. »

Gageons que le dialogue social, « externalisé » place du Palais Royal sous la contrainte des événements, va sous peu revenir au bercail et donner lieu à une réforme cette fois concertée et différée « d'une année à tout le moins ».

Pour plus d'infos, voir la page consacrée à ce sujet sur le site du syndicat : www.cfdt-mae.fr

Affaires immobilières

Un site unique pas très unique

Après quinze ans de tergiversations, de projets avortés et, au gré des réformes, de déménagements de services entre six à huit sites parisiens, le ministère des affaires étrangères et européennes s'engage dans une restructuration de son patrimoine immobilier et s'attaque au regroupement des sites parisiens.

La CFDT était favorable au projet ambitieux, lancé par Michel Barnier et visant à rassembler dans un seul bâtiment l'ensemble des services parisiens du ministère, y compris les services traditionnellement au quai d'Orsay. Nous regrettons bien sûr que l'idée d'un « site unique » ait été enterrée par Philippe Douste-Blazy et que le « regroupement des services parisiens » soit finalement marqué par un éclatement sur trois ou quatre pôles et des opérations immobilières multiples, échelonnées sur de longues années :

▷ le bail du bâtiment situé 34, rue la Pérouse a pris fin en 2006 ; l'immeuble du 23, rue La Pérouse est vendu ; le site de la rue Monsieur est en vente ; le site du boulevard Saint-Germain sera transféré à un autre ministère et libéré en principe à la fin de l'année 2008 ; l'avenue de Lowendal et la rue de Talleyrand feront l'objet d'appels d'offres ultérieurement ;



Délocalisations à Nantes

Notre revendication a finalement été entendue puisque M. Eugène Berg a été chargé d'une mission par le Secrétaire général. Il a consulté les services, les syndicats et les agents nantais. Il estime qu'environ 80 postes de certains services (DGA, DSI, DGCID, AEFE, SAI) pourraient être délocalisés en 2009/2010. Ces délocalisations devront bénéficier bien sûr aux agents de catégorie C mais elles pourront « ouvrir des horizons » aux agents des catégories A et B.

La CFDT salue le travail effectué par Eugène Berg. Ses propositions réalistes, même si elles nous paraissent encore trop timides, constituent un premier pas encourageant.

▷ la direction des systèmes d'information (DSI) est installée depuis le printemps 2007 à Issy-les-Moulineaux ; l'administration affirme que cette implantation est « temporaire » mais elle ne prendra fin et où sera réinstallée la DSI ;

▷ l'immeuble « Gutenberg », rue de la Convention, accueillera fin 2008 les services implantés actuellement rue La Pérouse, bd Saint-Germain et rue Monsieur (DGA, DGCID et DFAE principalement) ;

▷ le quai d'Orsay fera l'objet d'importants travaux de rénovation qui dépendent, pour leur financement et donc pour leur calendrier, de la cession des autres immeubles parisiens, notamment de la rue Monsieur. Il est prévu de rénover l'ensemble des zones de travail existantes qui seront climatisées, de repenser les conditions d'accueil et de circulation et d'améliorer la sécurisation du site. L'aile des archives sera aménagée en espaces de bureaux, permettant d'accueillir 200 postes de travail supplémentaires, l'espace occupé par la valise diplomatique sera réaménagé, et un parking souterrain de 100 places sera créé ;

▷ un immeuble neuf construit à la Courneuve (93) sera livré en octobre 2008. Ce « pôle diplomatique » accueillera les 80 agents de la direction des archives. Il abritera les archives du ministère et une grande salle de consultation pouvant recevoir 300 lecteurs simultanément. Deux niveaux de ce bâtiment permettront de recevoir 120 à 150 postes de travail supplémentaires. Toute la question est de savoir quels sont les services qui seront appelés à s'y installer. A 15 mois de l'emménagement prévu, il serait temps de se décider...

▷ le site des Invalides, enfin, sera conservé au moins jusqu'à la fin des travaux de rénovation du quai d'Orsay.

Si on peut se réjouir de quitter des immeubles vétustes, voire « pouilleux », (dixit le DGA pour décrire les bureaux de la rue La Pérouse) pour emménager dans des espaces propres et modernes, les motifs d'inquiétude ne manquent pas :

▷ y aura-t-il assez de place pour reloger tout le monde ? Faute de données précises sur le nombre d'agents concernés par ces futurs transferts, on peut se demander si les capacités d'accueil annoncées pour chacun des deux sites – 1.450 agents sur Gutenberg et 270 à La Courneuve – seront suffisantes ;

▷ quelles conditions de travail ? Les « bureaux partagés », à raison de 40 m² pour 5 agents, nous sont présentés comme le top de la modernité.

▷ La plupart des agents ayant répondu à notre questionnaire mis en ligne cet été considèrent qu'il s'agit d'une régression, contre productive car génératrice de stress au travail ;

▷ quid des espaces et d'équipements collectifs promis depuis des années : crèche, dispensaire, salle de sport, cafétéria ? La CFDT mettra tout en œuvre pour que les promesses soient tenues et que ces équipements ne soient pas sacrifiés faute de place ou faute de crédits.

Pour voir les informations les plus récentes sur cette question - réunion de concertation du 12 septembre - postérieures au tirage de cette lettre - voir la page consacrée à ce sujet sur le site www.cfdt-mae.fr

Stress au travail

La CFDT-MAE, consciente de la gravité croissante des conséquences d'une mauvaise gestion des ressources humaines, de la violence managériale et du harcèlement moral, a décidé de faire de ce dossier une priorité. Le 29 août 2006, elle publiait sur son site un appel à témoignages.

Vous avez été nombreux à vous manifester et force est de constater que les appels téléphoniques et les visites à la permanence, émanant d'agents victimes de stress au travail, ne vont malheureusement pas en diminuant

La CFDT a organisé plusieurs réunions d'informations à Paris et à Nantes, auxquelles participaient le psychologue de l'administration, les assistantes sociales, pour sensibiliser les collègues aux différentes formes de stress au travail et proposer des moyens pour s'en sortir, le cas échéant. Nous avons également remis l'affaire sur le tapis à chaque comité d'hygiène et de sécurité

Notre syndicat a été entendu par la direction des ressources humaines. Il constate avec satisfaction que cette dernière est de plus en plus attentive à ce phénomène et cherche à mieux le cerner.

Lors du comité technique paritaire ministériel de décembre 2006, la mission pour l'action sociale a annoncé la réalisation d'une étude, en cours à ce jour, fondée sur les réponses à un questionnaire orienté sur les conséquences médicales du stress au travail. Pendant un mois par trimestre sur la période de mai 2007 à janvier 2008, ce questionnaire, anonyme, est actuellement proposé directement et personnellement par le médecin ou le personnel infirmier à tout agent qui vient en consultation (médecine de prévention) au cabinet médical de Paris ou de Nantes. L'agent qui a choisi de remplir ce questionnaire le remet au médecin en mains propres. Les résultats de cette étude devraient être connus au cours du premier trimestre de l'année 2008.

Nous avons rendu compte le 11 mai 2007 sur notre site d'un projet d'enquête fondée sur le questionnaire proposé à la concertation le 26 avril 2007. Ce questionnaire, issu du Job Stress Survey (JSS) mis au point par le Dr. Charles D. Spielberger, a été testé sur différentes administrations et adapté au monde du travail français. Ce projet est pour l'heure abandonné. Nous estimons que cela est dommage dans la mesure où l'approche de ce questionnaire, qui privilégiait le repérage des causes du stress, était différente et complémentaire de celle qui a présidé à l'élaboration du questionnaire géré par les médecins.

22 OCTOBRE 2007

**Adjoint administratifs !
N'attendez pas la dernière minute..
Dès réception du matériel de vote,
votiez
par correspondance**

VOTEZ CFDT

candidats :

Adjoint administratifs principaux de 1ère classe :

Gilles SCHMOCKER
Eliane CHAMPETIER
Monique CHATEL
Philippe LEME

Adjoint administratifs principaux de 2ème classe :

Joëlle LEBIDOIS
Annie BARBOT
Jacqueline LEDENT
Xavier BURET

Adjoint administratifs de 1ère classe :

Brigitte DE OLIVEIRA
Virginie LIANG
Philippe TOULOUT
Rodolphe BARRE
Jean-Christophe LAROSE
Fantig SERVANTIE

Adjoint administratifs de 2ème classe :

Catherine RICHARD
Sophia GRAY
Robert NGUYEN VAN HO
Sylviane LOUF